



## DELIBERATION DU CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA CCLPA

Séance du 29 janvier 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 29 janvier à dix-huit heures trente, le conseil du CIAS s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry BARDOU Président.

PRESENTS :MM BARDOU- MME FRASSIN- MME BONNASSIEUX- MME ALBERT -MME VALERO  
-MME ZUMERLE- MME VIDAL- MM VANDENDRIESSCHE- MME MOLINIER -MM VERNHES-MM  
BOUSCATEL-MM MAZARS

EXCUSES : MM RAMUSCELLO

N° 2025/4

**Objet : Ressources Humaines : Tableau des emplois et des effectifs de l'EHPAD La Grèze**

Vu la délibération n° 2024/77 portant la création du CIAS,

Le Président propose au Conseil d'Administration de reprendre le tableau des emplois et des effectifs existants (voir annexe)

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité  
D'adopter le tableau pré-cité.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Rendu exécutoire le : 29/01/2025

Le Président, Thierry BARDOU

La Secrétaire de séance, Martine ZUMERLE